

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Edouard SCHMID
M. Christian MANCIP	TRAMIER	M. Franck VALLON
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	M. Pierre GAC
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	Mme Geneviève SIAUD

Ont donné pouvoir :

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

2024 DGS 078

ETAT DES ACQUISITIONS ET VENTES 2023

Rapporteur : Monsieur Christian MANCIP

Il est rappelé aux conseillers municipaux que conformément à l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2000 habitants doivent établir un bilan annuel des cessions et acquisitions annexé à leur compte administratif.

Cet état doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 02 avril 2024, Le conseil municipal est appelé à valider cet état pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide**

- **D'approuver l'état récapitulatif présenté pour l'année 2023 présente délibération.**

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :

M. Henri ANDRIEUX LOUER

Pour	21
Abstention	0
Contre	0

ETAT RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS ANNEE 2023
(Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ACQUISITIONS		
Consorts BRUN	AP 635 - AP 373	273 m ²
Centre communal d'actions sociales de MALAUCENE	AR 1063	21 m ²
Nadine ROURRE ép MORONA	AR 1076 – AR 1077 – AR 1079 – AR 1081	367 m ²
Lisette COSTES ép SPANNIER	AR 1067	138 m ²
Yves JOURDAN	AR 1069	106 m ²
Consorts PEINADO	AR 1083 – AR 1085	140 m ²
Consorts BREMOND	AR 1071 – AR 1072 – AR 1087	328 m ²
Consorts USSEGLIO	AR 1074 – AR 1075	2430 m ²
Consorts BONNEL	AR 1065	211 m ²
Consorts CHARRASSE	AR 1097 – AR 1099 – AR 1101	98 m ²
Marie Claude BRUNAUD	AO 41	428 m ²
CESSIONS		
NEANT		

Publiée le 29 avril 2024